

Image not found or type unknown



HELP Droit de chaque associés dans la société

Par **tyron**, le **03/01/2008** à **21:40**

bonsoir,
Voilà nous sommes 3 associés, les parts sont distribuées de cette façon
1 40%
2 moi même 30%
3 30%
Les droits de chacun dans la société sont-ils égaux que se soit sur le plan administratif et sur le terrain ?
L'associé N° 1 a un salaire de 2500 €, son épouse associée N°3 a un salaire de 2300 € (ne fait même pas 35 h), et moi même 1500 € est ce normal ? quels sont mes recours ?
Merci de pouvoir m'aider
Mr DALBIN